

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 21 MARS 2013

Service Aménagement

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

Division Évaluation Environnementale

à

Réf. Chr : 114-2013

Nos réf. : 2013-000386

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE  
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 90

Madame le Maire  
Mairie de Saint-Drézéry  
Place de la Mairie  
34160 SAINT-DREZERY

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet de création de la ZAC « Les Mazes » - Commune de Saint-Drézéry (34)

Par courrier reçu le **15/01/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création de la ZAC « Les Mazes », située sur la commune de Saint-Drézéry.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

La Directrice Régionale Adjointe  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Languedoc-Roussillon

Annie VIU